

PHILOSOPHIE ET
LIGNES DIRECTRICES
DE L'ORGANISME
CHARTÉ ÉTHIQUE



Théâtre
Déchaînés
Expériences humaines et accessibles

Cette charte éthique de Théâtre Déchaînés a été créée à l'automne 2025 et approuvée par le conseil d'administration le 9 décembre 2025. Elle a été développée par la direction générale et artistique de l'organisme, selon les principes et valeurs de Théâtre Déchaînés.

Elle vise à transmettre les lignes directrices éthiques de l'organisme, afin de maintenir une rigueur dans l'ensemble des actions et activités de Théâtre Déchaînés. Des annexes pourront y être ajoutées.

Une version complète de ce document est disponible sur le [site Web](#) de Théâtre Déchaînés.

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour toute question, vous pouvez contacter la direction générale de Théâtre Déchaînés à info@theatredechaines.com.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
CHARTRE ÉTHIQUE	4
1. OBJECTIF ET PORTÉE	4
2. VALEURS	4
3. PRINCIPES ÉTHIQUES DE BASE DE L'ORGANISME	5
4. UTILISATION DES PLANS D'ACTION EN ANNEXE	6
ANNEXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ	7
ACCESSIBILITÉ - DÉFINITION	7
ACCESSIBILITÉ - ACTIONS	7
ANNEXE 2 - COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS	9
COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS - PORTÉE	9
COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS - ATTENTES	9
COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS - CONTREPARTIE	10
ANNEXE 3 - COMMUNICATIONS	11
COMMUNICATIONS - PORTÉE	11
COMMUNICATIONS - PHILOSOPHIE	11
COMMUNICATIONS - ACTIONS	12
COMMUNICATIONS - MÉDIAS SOCIAUX	13
ANNEXE 4 - DONS ET COMMANDITES	15
DONS ET COMMANDITES - PRINCIPES DIRECTEURS	15

CHARTRE ÉTHIQUE

OBJECTIF ET PORTÉE

La présente charte éthique a pour objectif d'énoncer clairement les valeurs, les principes et les positions de Théâtre Déchaînés (ci-après nommé l'*Organisme*), et de définir un cadre de référence commun guidant l'ensemble des décisions et des actions entreprises au nom de l'Organisme.

Elle précise également les attentes de Théâtre Déchaînés à l'égard de toute personne agissant en son nom, incluant les dirigeantes et dirigeants, personnes employées, personnes mandatées de façon contractuelle, collaboratrices et collaborateurs, bénévoles ou membres du conseil d'administration. Il est attendu que chaque personne impliquée dans les activités de l'Organisme adhère aux principes énoncés dans la présente charte et mette en œuvre, au meilleur de ses capacités, les plans d'action qui y sont annexés.

VALEURS

Les valeurs fondamentales qui se doivent d'être respectées par toute personne agissant au nom de l'Organisme :

- **L'accessibilité** : travail continu pour préserver l'accès et l'accessibilité de nos projets, activités, méthodes de travail et procédures aux personnes dites de la diversité fonctionnelle ou marginalisées.
- **L'intégrité** : agir avec respect, éthique, bienfaisance, écoute et transparence dans la totalité des actions et relations, et ce, dans toutes les sphères entourant l'Organisme.
- **L'audace** : refus d'accepter un *statu quo* qui exclut des gens en fonction de leurs identités, conditions ou réalités. Nous nous devons de participer activement au changement des façons de faire, de continuellement innover et de défendre avec ferveur l'accès à la citoyenneté culturelle.

- **Le partage de savoir** : tout savoir et expertise acquis doivent servir à épauler d'autres artistes, organismes et institutions dans leurs propres créations d'événements culturels accessibles et inclusifs.

PRINCIPES ÉTHIQUES DE BASE DE L'ORGANISME

Les principes de base mis de l'avant pour tous les projets, actions et décisions de l'Organisme et par les personnes agissant en son nom :

- **Prendre soin** :
 - ◆ De l'individu : respecter les limites et besoins de toute personne, et s'assurer de ne pas imposer une charge mentale qui va au-delà du mandat donné.
 - ◆ De l'Organisme : s'engager à toujours mettre en priorité les valeurs et le mandat de l'Organisme lors des décisions et actions.
 - ◆ De l'environnement : agir en accord avec le plan écoresponsable et le concept d'écoaccessibilité de l'Organisme, et maintenir un environnement bienveillant et le plus confortable possible pour toutes les personnes travaillant avec l'Organisme.
- **Mettre l'humain au centre des préoccupations, des choix et des créations** :
 - ◆ Reconnaître qu'aucune obligation ou aucun projet n'est plus important que le confort, le bien-être ou la santé physique et mentale des gens impliqués avec l'Organisme, ce qui inclut aussi les participantes et participants aux activités.
 - ◆ Limiter l'utilisation des intelligences artificielles, autant pour des notions écoresponsables et éthiques que pour prioriser l'engagement de collaboratrices et collaborateurs dans l'accomplissement de ces tâches.
 - ◆ Miser sur des processus de collaboration et d'inclusion radicaux (par, pour et avec) autant pour les projets créatifs qu'administratifs.

➤ **Respecter nos engagements et nos politiques :**

- ◆ Rester honnête sur ce que l'on peut offrir afin que toute personne puisse adéquatement décider si cela convient à ses besoins et intérêts.
- ◆ Si nous devons revenir sur notre parole, le faire uniquement après avoir pris en considération toutes les options, et faire preuve de transparence et d'honnêteté sur les raisons de ce choix.
- ◆ Agir en conformité avec les diverses politiques et plans de l'Organisme, dont le plan écoresponsable et d'écoaccessibilité, la politique de prévention du harcèlement et de la discrimination, la politique de gestion des renseignements personnels et les règlements généraux, ainsi que la présente charte éthique.

UTILISATION DES PLANS D'ACTION EN ANNEXE

Les annexes de la présente charte éthique constituent des plans d'action concrets visant à soutenir la mise en œuvre des valeurs et des principes éthiques de base de l'Organisme.

Elles détaillent, pour chacun des volets prioritaires de l'Organisme, des actions précises, réalisables et mesurables. Ces plans d'action servent de guide opérationnel aux équipes, facilitent le suivi continu de nos engagements et veillent à ce que les valeurs énoncées dans la charte se traduisent en gestes tangibles au sein de l'Organisme et de ses activités.

Ces annexes seront révisées et bonifiées régulièrement, afin de rester à jour avec les meilleures pratiques promues par l'Organisme.



Marie Ayotte - Directrice générale
Théâtre Déchaînés

ANNEXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ

Mise à jour : novembre 2025

ACCESSIBILITÉ - DÉFINITION

L'accès désigne le droit et la possibilité, pour toute personne, d'accéder à quelque chose (lieu, ressource, expérience, etc.).

On parle d'accessibilité quand cet accès est conçu avec des moyens adaptés, tenant compte des facilités d'utilisation pour toutes personnes concernées.

Pour Théâtre Déchaînés, une accessibilité adéquate implique également que les méthodes employées reposent sur la bienveillance, l'autonomie, l'autodétermination et le respect des goûts.

ACCESSIBILITÉ - ACTIONS

Parmi les actions mises en place par l'Organisme pour garantir l'accessibilité dans les diverses sphères de son travail :

- Mettre l'accessibilité au début et au cœur, de tous nos processus artistiques et administratifs.
- Prioriser des processus par, pour et avec les personnes dites de la diversité fonctionnelle, marginalisées ou vivant les réalités concernées par les projets.
- Utiliser un devis d'accessibilité pour mieux comprendre les besoins et préférences, et accueillir adéquatement tous les gens travaillant auprès de l'Organisme.
- Employer un formulaire comprenant les questions d'accessibilité lors des invitations à des événements.
- Mettre à disposition des guides d'accueil et d'accessibilité lors de nos activités.

- Avoir une personne-ressource à l'accessibilité qui peut être contactée en amont et lors de nos activités.
- Pour chacune de nos activités, faire preuve de clarté sur les accessibilités que nous fournissons, afin que chaque personne puisse identifier si notre offre correspond à ses besoins.
- Veiller à ce que l'aménagement des lieux choisis soit accessible pour les besoins ciblés, ce qui inclut sans s'y limiter les toilettes, les kiosques d'information, la billetterie.
- Continuer constamment de s'éduquer sur l'accessibilité, l'inclusivité et l'accueil des personnes dites de la diversité fonctionnelle ou marginalisées.
- Utiliser un langage qui prend en considération les meilleures pratiques d'inclusivité.
- Former sur l'accessibilité toute personne souhaitant travailler avec l'Organisme.
- Être à l'écoute des rétroactions reçues sur l'accessibilité offerte.
- Penser l'accessibilité de nos communications (site Web, infolettres, médias sociaux, documents, etc.).

ANNEXE 2 - COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Mise à jour : novembre 2025

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS - PORTÉE

Sont inclus dans les collaboratrices et collaborateurs :

- Dirigeantes et dirigeants
- Personnes employées
- Personnes mandatées de façon contractuelle
- Artistes, conceptrices et concepteurs, ou toute autre personne mandatée pour des projets artistiques, administratifs ou de recherche
- Bénévoles
- Membres du conseil d'administration

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS - ATTENTES

Collaborer avec Théâtre Déchaînés implique intrinsèquement :

- De respecter la mission et les objectifs de l'Organisme.
- De comprendre que l'accessibilité et l'inclusivité sont des priorités dans toutes nos activités et décisions.
- De traiter toute personne côtoyée au cours du mandat avec respect, bienveillance et écoute.

- De ne pas divulguer à autrui les informations ou renseignements personnels reçus au cours du mandat, y compris les conditions physiques, mentales ou la situation de handicap d'une personne côtoyée.
- D'agir avec éthique, transparence et bonne foi, et ce, au meilleur de ses capacités.
- D'avoir une ouverture à l'apprentissage continu en matière d'inclusivité, d'accessibilité et de droits des personnes dites marginalisées.
- De déclarer tout conflit d'intérêts pouvant nuire à la mission de l'Organisme.
- De suivre, au meilleur de ses capacités, les plans, politiques et chartes de l'Organisme.

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS - CONTREPARTIE

En contrepartie, l'Organisme s'engage envers ses collaboratrices et collaborateurs à :

- Agir avec transparence, honnêteté, intégrité, écoute et bienveillance dans toutes ses communications et actions.
- Promouvoir de saines relations de collaboration.
- Donner toutes les informations nécessaires au bon accomplissement des mandats.
- Faire preuve de clarté sur les attentes et les livrables attendus.
- Mettre leur santé physique ou mentale en priorité.
- Offrir la formation nécessaire sur l'accessibilité pour respecter les standards attendus.

ANNEXE 3 - COMMUNICATIONS

Mise à jour : novembre 2025

COMMUNICATIONS - PORTÉE

Cette politique s'applique notamment dans les contextes suivants :

- Médias sociaux
- Infolettres
- Courriels
- Promotions de spectacle ou autres activités culturelles
- Tout autre document utilisé pour communiquer des informations à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Organisme
- Toute communication orale (ex. entrevue, conférence, rencontre, etc.)

COMMUNICATIONS - PHILOSOPHIE

L'Organisme souhaite que les valeurs issues de sa charte éthique insufflent une ligne directrice dans les décisions, actions et stratégies entourant ses communications.

Les technologies et les moyens de transmettre les informations étant en constante et rapide évolution, nous désirons proposer une philosophie de communication plutôt qu'un plan. Ce mode permet une meilleure adaptabilité et s'appuie sur nos priorités :

- Le respect de nos valeurs et de nos principes éthiques
- La priorisation de l'accessibilité
- Le partage de savoir

- Le respect des plans d'action écoresponsable et d'écoaccessibilité mis en place à travers l'Organisme
- L'innovation en accessibilité créative

Dans cette optique, nos communications doivent pouvoir répondre « oui » à l'ensemble de ces questions :

1. Est-ce que l'accessibilité des gens à qui je m'adresse est respectée?
2. Est-ce que l'accessibilité au plus grand nombre possible a été réfléchi et incluse, sans toutefois brimer les communautés ou les besoins auxquels on s'adresse directement ?
3. Est-ce que le message transmis est :
 - ◆ Précis
 - ◆ Poli, même quand il est dans un langage courant
 - ◆ Conscient de nos privilèges et de nos biais
 - ◆ Dénudé de tout discours discriminatoire, colonialiste ou capacitiste?
4. Est-ce que le langage choisi répond aux cadres mis de l'avant par l'Organisme?
5. Est-ce que j'utilise le meilleur moyen de communication dans les circonstances de ce message pour respecter l'environnement?

COMMUNICATIONS - ACTIONS

Parmi les actions mises de l'avant par l'Organisme :

- L'écriture épiciène :
 - ◆ À des fins d'accessibilité, les doublets longs (par exemple, les spectatrices et spectateurs) et la rédaction neutre (par exemple, le public) sont priorités.

- ◆ Le féminin devance toujours le masculin (ex. « les spectatrices et spectateurs » au lieu de « les spectateurs et les spectatrices »).
- Toujours continuer à s'éduquer afin de faire évoluer le lexique et les terminologies utilisés entourant la diversité fonctionnelle et les communautés dites marginalisées.
- Autant pour des notions éthiques qu'écoresponsables, prioriser l'utilisation de moyens de communications directs et autonomes (infolettre sous inscription, courriels, etc.).
- Mettre nos documents dans des formats qui respectent les meilleures pratiques d'accessibilité.

COMMUNICATIONS - MÉDIAS SOCIAUX

Après plusieurs consultations pour s'informer sur les médias sociaux, l'Organisme reconnaît :

- Le grand nombre d'enjeux capitalistes, colonialistes, polluants et éthiques attachés à la plupart des plateformes et réseaux de médias sociaux.
- Que nous ne pouvons nier leur efficacité afin de rejoindre les diverses communautés et publics, considérant nos ressources, nos besoins et leur facilité d'accès pour un grand nombre de personnes.
- Que se soustraire à l'utilisation des grandes plateformes ne fait que nous invisibiliser alors que nous souhaitons avoir un plus grand poids dans la balance et participer aux changements.
- Que des plateformes alternatives, plus alignées avec nos valeurs et permettant de rejoindre des communautés hors des plateformes dites populaires gérées par de grandes entreprises, existent.

Dans cet esprit, l'Organisme :

- Publie uniquement lorsqu'il a quelque chose à partager, minimisant ainsi l'utilisation d'énergie (humaine ou numérique) pour maintenir un calendrier de publication.
- Est présent sur les réseaux sociaux traditionnels, mais aussi sur les solutions alternatives.
- Priorise les moyens de promotion et de marketing qui ne donnent pas d'argent à de grandes entreprises.

ANNEXE 4 - DONS ET COMMANDITES

Mise à jour : novembre 2025

DONS ET COMMANDITES - PRINCIPES DIRECTEURS

Que ce soit pour l'acceptation de dons (d'individu, d'organisme, de compagnie ou de fondation) ou de commandites, l'Organisme s'engage à respecter les principes suivants :

➤ Intégrité et indépendance

Nous acceptons les dons ou commandites uniquement lorsque ceux-ci respectent notre mission, nos valeurs et nos engagements éthiques. Aucun don ou commandite ne doit compromettre notre autonomie, dicter nos décisions artistiques ou orienter nos actions présentes ou futures.

➤ Équité et absence de privilèges indus

Aucun don ou commandite ne peut donner lieu à un traitement privilégié. Les avantages offerts, si tel est le cas, doivent être clairement établis avant toute acceptation, mis par écrit et rester fidèles à l'entente conclue.

➤ Responsabilité sociale et valeurs organisationnelles

Nous rejetons tout don et commandite provenant d'activités contraires à l'éthique ou susceptibles de nuire à la réputation de l'Organisme, et faisons les vérifications nécessaires avec les informations disponibles pour éviter tout partenariat néfaste. Nous privilégions fortement des partenariats philanthropiques qui soutiennent et partagent nos valeurs.

➤ Transparence et traçabilité

Nous nous engageons à communiquer de manière claire l'usage des dons et commandites reçus, et à en faire une gestion rigoureuse. Les personnes et organisations donatrices ont droit à une information juste sur l'impact de leur contribution.

➤ **Respect des donatrices et donateurs**

Nous nous engageons à préserver la confidentialité des renseignements personnels qui nous sont confiés lors de tout don ou commandite.